

<b>DEPARTEMENT DU FINISTERE</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> <b>MONTS D'ARREE</b> <b>COMMUNAUTE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  <b>Réunion ordinaire du 20 février 2024</b>
---	---

<b>Membres en exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>	<b>Date de la convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>
<b>31</b>	<b>23 + 5 pouvoirs</b>	<b>08 février 2024</b>	<b>09 février 2024</b>

<b>N° délibération</b>	<b>Objet</b>
<b>2024-011</b>	<b>Subvention BAFA</b>

Le vingt février 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Hubert LE LANN

**BOLAZEC :**

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT

**BRASPARTS :** Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

**BRENNILIS :** Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

**HUELGOAT :** Marc QUEMENER, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

**LOQUEFFRET :** Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC

**Pouvoirs :** Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Barbara PERRON à Eric PRIGENT, Gérard TOSSER à Jacques THEPAUT, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, André PAUL à Georges MORVAN

**Secrétaire de séance :** Annie SALMAS

Rapporteur Anne ROLLAND

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale qui a été signé avec la CAF du Finistère une action d'aide à la formation BAFA-BAFD est incluse.

L'objectif étant de proposer une formation aux jeunes afin qu'ils puissent travailler sur leur territoire.

A ce jour, dix personnes du territoire ont bénéficié de cette aide.

Il est prévu de verser une aide financière aux familles ayant déjà réglées les factures.

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240220-2024011-DE

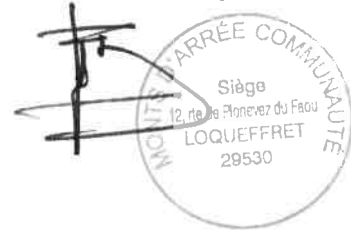
Cette aide correspondra au reste à charge des familles si elles ont déjà réglé les frais de formation BAFA avec un montant d'aide maximum de 500 €.

Une demande a été déposée par Elliot CLOAREC.

Il reste à charge de la famille 808 €, la communauté de communes peut verser une aide de 404 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide de verser une aide, au financement du BAFA de Elliot CLOAREC, d'un montant de 404 €.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,



La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 21 février 2024